

DOSSIER DE PRESSE

NOS ALIMENTS CONTAMINÉS À L'HEXANE

**Le groupe agroalimentaire Avril
au cœur d'un scandale sanitaire**



GREENPEACE

Sommaire

Résumé	3
1. L'hexane : un solvant omniprésent et mal régulé	5
2. Les risques pour la santé	7
3. Des résidus d'hexane dans l'alimentation : les résultats alarmants des tests	8
4. Avril, symbole de la responsabilité de l'agro-industrie	12
5. Les demandes de Greenpeace France	15

Contact presse :

Mélanie Veillaux

melanie.veillaux@greenpeace.org

06 42 64 83 76

Septembre 2025

Illustration de couverture : Fred Péault

Résumé

Nos aliments contaminés à l'hexane : Greenpeace France alerte sur un scandale sanitaire invisible

À travers le rapport *Nos aliments contaminés à l'hexane : le groupe agroalimentaire Avril au cœur d'un scandale sanitaire*, **Greenpeace France révèle les résultats inquiétants d'une enquête menée sur la présence d'hexane dans notre alimentation.** Des résidus de ce solvant d'origine pétrochimique, utilisé à grande échelle par l'industrie agroalimentaire pour extraire les huiles végétales (soja, colza, tournesol...) et fabriquer des tourteaux destinés à l'alimentation animale, peuvent se retrouver directement dans l'assiette des consommatrices et consommateurs, sans information claire à ce sujet.

Pourtant, **l'hexane est reconnu comme neurotoxique avéré, suspecté d'être reprotoxique et un potentiel perturbateur endocrinien.** Or, les données actuellement disponibles sur les risques liés à une exposition chronique sont largement insuffisantes, voire inexistantes.

Les analyses menées par Greenpeace France avec un laboratoire universitaire sont sans appel : **sur 56 produits alimentaires testés, 36 contiennent des résidus d'hexane, dont des huiles, du beurre, des laits, y compris infantiles, ainsi que du poulet.** Les consommateurs et consommatrices n'ont aucun moyen de le savoir : considéré comme un simple « auxiliaire technologique », l'hexane échappe à toute obligation d'étiquetage. Les pouvoirs publics laissent circuler une substance toxique dans nos produits du quotidien, en toute opacité.

Cette situation s'explique par des réglementations obsolètes et peu contraignantes, fondées sur des études datant de 1996 et fournies par les industriels eux-mêmes. L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a d'ailleurs estimé en 2024 que ces données étaient insuffisantes et inadéquates. De plus, les réglementations en vigueur ne couvrent que très peu de produits alimentaires : **aucune limite réglementaire n'existe pour les produits d'origine animale et l'alimentation animale.** Or, jusqu'à 60 % des pertes d'hexane qui ont lieu au cours du processus industriel se retrouvent dans les tourteaux destinés à l'alimentation des animaux d'élevage, contaminant ainsi le beurre, la viande et le lait consommés par les citoyens et citoyennes.

L'enquête de Greenpeace France pointe également la responsabilité du groupe agroalimentaire Avril, acteur incontournable de la filière française des oléoprotéagineux, qui transforme à lui seul près de la moitié des graines triturées dans l'Hexagone. **Grâce à son influence tentaculaire et à son omniprésence au sein des instances agricoles et politiques, Avril contribue à maintenir l'usage de l'hexane** tout en diffusant une communication trompeuse sur le caractère vertueux de ses procédés. Ce système, qui permet la production de tourteaux hyper protéinés, alimente directement l'industrialisation de l'élevage, avec ses impacts sociaux, sanitaires et environnementaux.

Face à ce scandale sanitaire, Greenpeace France demande :

- **d'interdire l'utilisation de l'hexane comme solvant d'extraction dans tous les produits alimentaires français**, qu'ils soient à destination des êtres humains ou des animaux d'élevage ;
- **d'interdire l'importation et la vente de produits alimentaires contenant des résidus d'hexane** ;
- de rendre **obligatoire l'étiquetage des "auxiliaires technologiques"** (dont l'hexane) sur tous les produits ;
- **de relancer la recherche sur la toxicité chronique de l'hexane** et de développer des méthodes d'extraction sans solvant toxique, via le soutien des pouvoirs publics.

Greenpeace France appelle les pouvoirs publics français et européens à prendre leurs responsabilités et à agir immédiatement pour protéger la santé de la population et mettre fin à l'usage de ce solvant dangereux.



1. L'hexane : un solvant omniprésent et mal régulé

Comment l'hexane contamine-t-il nos aliments ?

Largement inconnu du grand public, l'hexane est pourtant très utilisé par l'industrie agroalimentaire pour extraire en grande quantité l'huile contenue dans les graines de colza, de tournesol ou de soja. **La prédominance de cet hydrocarbure s'explique par ses propriétés techniques particulièrement efficaces pour extraire l'huile des graines** : il permet d'obtenir jusqu'à 97 % de l'huile contenue dans les graines (contre 89 % en recourant à l'extraction mécanique). Ce procédé industriel, particulièrement rentable, est donc devenu central dans l'agroalimentaire : les huiles de colza, de soja et de tournesol sont ainsi majoritairement obtenues par une trituration à l'hexane, tout comme les tourteaux (le résidu solide de la trituration), sources de protéines destinées à nourrir les animaux d'élevage (volailles, bovins, porcs).

Bien que très rentable, l'utilisation de l'hexane est fortement problématique : **des résidus d'hexane sont en effet présents dans les huiles et les tourteaux. Les produits d'origine animale comme le beurre, le lait ou la viande, peuvent ainsi se retrouver contaminés.** En effet, près de 90 % des tourteaux produits en France proviennent de procédés à l'hexane. Après ingestion de ces tourteaux par les animaux d'élevage, des traces du solvant peuvent se retrouver dans les produits d'origine animale consommés par les humains.

Une réglementation faible et obsolète

La réglementation européenne actuelle encadre de manière très insuffisante la présence des résidus d'hexane dans les produits de grande consommation. Elle indique une limite maximale de résidus (LMR) pour certains produits (dont les huiles), qui repose sur des données toxicologiques obsolètes, fournies par l'industrie elle-même, datant de 1996. En 2024, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a jugé non seulement que ces données étaient insuffisantes et inadéquates mais aussi qu'il était nécessaire de réévaluer l'usage de l'hexane dans la production de denrées alimentaires.

Pire encore, **aucune limite réglementaire n'existe pour les produits d'origine animale et pour l'alimentation animale (beurre, lait, poulet).** L'exposition de la population à l'hexane est donc largement sous-estimée puisque la réglementation ne prend pas en compte l'exposition cumulative, notamment via cette consommation de produits animaux.

Par ailleurs, l'évaluation des effets d'une exposition chronique sur les humains ne répond pas aux exigences toxicologiques modernes. En d'autres termes, il n'existe pas de preuves scientifiques solides démontrant que l'ingestion de faibles doses d'hexane sur une période prolongée est sans danger pour la santé humaine. **Cette absence d'étude empêche de définir une norme qui protège correctement le consommateur, comme une dose journalière tolérable (DJT),** en particulier pour les personnes vulnérables (enfants, nourrissons, femmes enceintes, personnes ayant certaines prédispositions génétiques, etc.).

Considéré comme un auxiliaire technologique, **l'hexane échappe à toute obligation d'étiquetage**, empêchant les consommateurs et consommatrices d'avoir connaissance de sa présence. **Les consommateurs sont donc exposés de manière indirecte, diffuse et quotidienne, sans avoir la possibilité de l'identifier ou de s'en protéger.** Pour Greenpeace, le principe de précaution est ignoré au profit d'intérêts industriels.

Pour aller plus loin sur la réglementation, voir le "Tableau de synthèse sur la qualité de la réglementation en vigueur sur les conditions d'utilisation de l'hexane dans le secteur agroalimentaire en Europe" du rapport, p.44-45.

Utilisation de l'hexane : de l'industrie aux assiettes des consommateurs

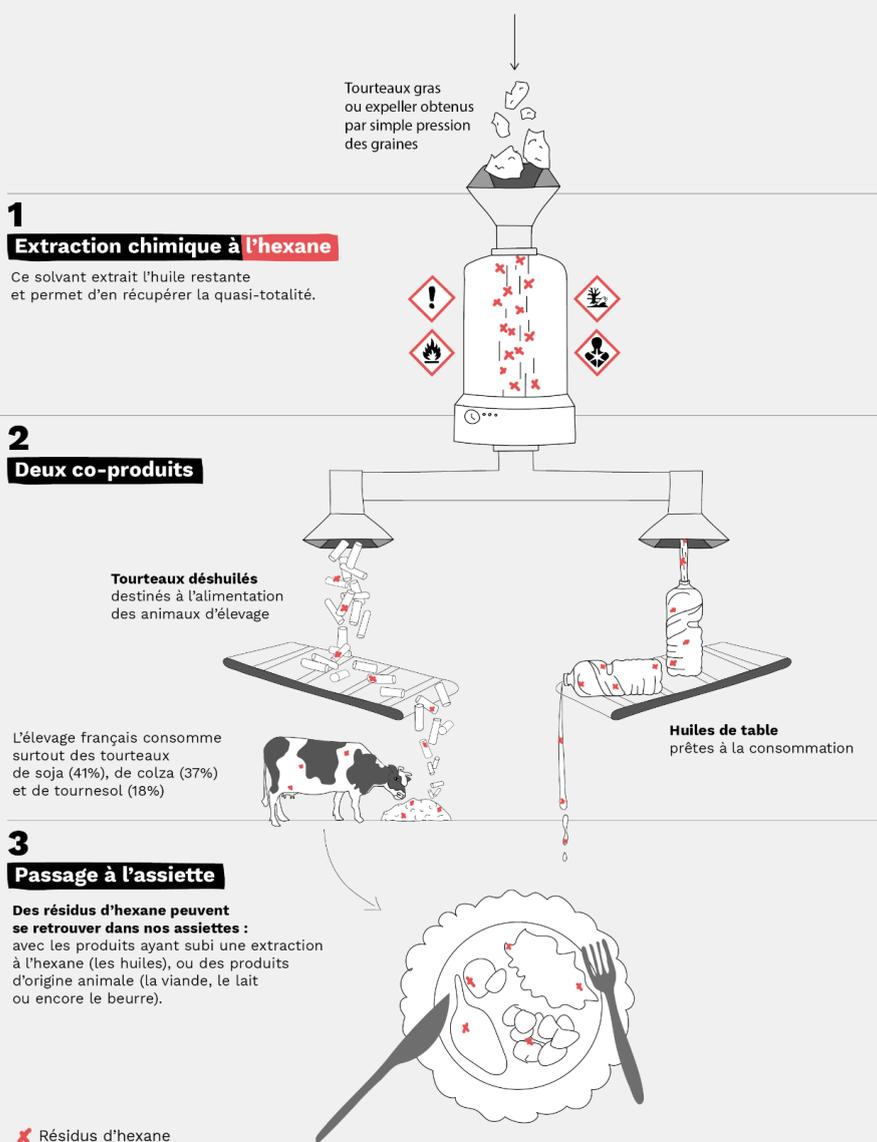


Figure 2 - Utilisation de l'hexane : de l'industrie aux assiettes des consommateurs

2. Les risques pour la santé

Bien que la présence d'hexane ne soit pas indiquée sur l'étiquette des produits alimentaires, la transparence à son sujet est pourtant essentielle car cet hydrocarbure est scientifiquement reconnu comme dangereux pour la santé : **c'est un solvant neurotoxique avéré, suspecté d'être reprotoxique et un potentiel perturbateur endocrinien.**

L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) reconnaît l'hexane comme substance CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique) et a d'ailleurs reclassifié l'hexane de « neurotoxique suspecté » à « neurotoxique avéré » en 2024.

L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a [confirmé ses effets neurotoxiques](#) et l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) a souligné le risque de neuropathies périphériques liées à l'exposition professionnelle à l'hexane.

Son puissant effet neurotoxique, bien documenté par des études scientifiques et confirmé depuis plus de cinquante ans dans le cadre d'études sur les ouvriers d'usines, exposés par inhalation, affecte gravement le système nerveux périphérique et peut contribuer au développement de maladies professionnelles, telles que des neuropathies. Il pourrait même être associé au développement de la maladie de Parkinson. En parallèle, l'hexane est également suspecté d'être un perturbateur endocrinien et reprotoxique. Enfin, des études¹ réalisées sur des mammifères montrent que l'hexane pourrait altérer le développement foetal et les organes vitaux, ce qui renforce l'urgence de limiter les expositions des populations, aussi bien dans un cadre professionnel que via l'alimentation.

“L'exposition ne se limite pas aux seuls travailleurs : des métabolites de l'hexane ont été détectés dans les urines de populations non exposées professionnellement, témoignant d'une contamination diffuse. En outre, son utilisation massive contribue aux émissions de composés organiques volatils (COV), qui participent à la pollution de l'air et aux changements climatiques. Ces éléments appellent une réévaluation urgente de son usage dans les filières agroalimentaires, comme récemment souligné par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) dans un avis publié en septembre 2024.”

Christian Cravotto, chercheur postdoctoral au sein de l'unité de recherche et de développement agro-biotechnologies industrielles d'AgroParisTech

¹ 1/ Sur l'embryotoxicité :

- Cheng et al., « Effects of 2,5-Hexanedione on Angiogenesis and Vasculogenesis in Chick Embryos », *Reprod. Toxicol.* 2015, 51, p. 79-89.

- Cheng et al., « Exposure to 2,5-Hexanedione Can Induce Neural Malformations in Chick Embryos », *NeuroToxicology* 2012, 33, p. 1239-1247.

2/ Conséquences sur les poumons : Bouakkaz et al., « Pulmonary Toxicity Induced by N-Hexane in Wistar Male Rats After Oral Subchronic Exposure », *Dose-Response*, 2018.

3/ Conséquences sur les reins : Adedara et al., « Impairment of Hepatic and Renal Functions by 2,5-Hexanedione Is Accompanied by Oxidative Stress in Rats », *J. Toxicol.* 2014, p. 239-240.

3. Des résidus d'hexane dans l'alimentation : les résultats alarmants des tests

En lien avec un laboratoire universitaire, **Greenpeace France a mené des analyses** sur 56 produits alimentaires du quotidien, de différentes marques : huiles, beurres, laits de vache, laits infantiles, viandes de poulet, œufs. Les résultats sont alarmants : **des résidus d'hexane ont été retrouvés dans 36 produits testés, soit près de deux tiers des produits.**

Les contaminations concernent les huiles mais aussi des produits d'origine animale comme le beurre, le poulet et le lait. Même les laits infantiles, destinés aux plus jeunes, sont touchés. Pour certains des produits analysés, la contamination par l'hexane s'est avérée être quasi-systématique, illustrant **la dépendance de notre alimentation à ce solvant toxique.**

Pour cette enquête, Greenpeace France n'a pas pu tester l'ensemble des aliments consommés régulièrement par les Français et alerte donc sur **la sous-estimation de la contamination à l'hexane de la population.**



*Produits testés par Greenpeace France dans lesquels des résidus d'hexane ont été retrouvés.
© Nastasia Frolow*

Comment avons-nous réalisé les tests ?

Les tests ont été réalisés avec un laboratoire universitaire, sélectionné car il a mis au point une méthodologie de détection fine adaptée aux produits alimentaires, et éprouvée pour le compte d'autres acteurs.

Les tests, consistant à détecter des résidus d'hexane, ont été menés sur neuf à dix échantillons par type de produits (à l'exception des tourteaux), correspondant à trois à cinq produits par marque, avec deux à trois échantillons par produit. Deux critères principaux ont été retenus par Greenpeace pour sélectionner les marques : les parts de marché en France et la disponibilité en magasin.

L'étude a eu pour objectif le dosage du n-hexane et de ses principaux isomères (2-méthylpentane et 3-méthylpentane) dans des échantillons de produits fournis par Greenpeace. L'analyse et les détails de la méthode variant pour chaque matrice analysée, Greenpeace se tient à disposition pour apporter des compléments d'information relatifs à chaque matrice.

Pour aller plus loin sur la méthodologie : voir pages 101 à 104 du rapport.

Les résultats par type de produits

→ les huiles

Les huiles présentent une concentration en hexane inférieure à 1 mg/kg, conformément à la législation qui propose une LMR (limite maximale de résidus). Cependant, comme vu précédemment, **cette réglementation s'appuie sur des données toxicologiques obsolètes et incomplètes** puisqu'elle n'intègre aucune évaluation sur les effets d'une exposition chronique selon les critères modernes et qu'elle ne couvre pas les produits d'origine animale alors même que ces derniers sont des voies de contamination possibles et supplémentaires.



Huiles Isio 4
Lesieur

Résidus allant
jusqu'à **0,08 mg/kg**
de n-hexane



Huiles Simply
Carrefour

Résidus allant
jusqu'à **0,07 mg/kg**
de n-hexane



Huiles
Cœur de Tournesol
Lesieur

Résultat allant
jusqu'à **0,05 mg/kg**
de n-hexane



Huiles Fleur de Colza
Lesieur

Résidus allant
jusqu'à **0,05 mg/kg**
de n-hexane

→ le beurre et le poulet

Alors qu'il n'existe aujourd'hui aucune réglementation encadrant la présence de l'hexane dans les produits d'origine animale, **les résultats révèlent la présence de résidus du solvant dans certains de ces produits.**

L'ensemble des poulets testés dans le cadre du rapport de Greenpeace France :



Poulet entier
Les Fermiers - Loué

Pas de résidus
d'hexane détectés dans
la limite de détection
du laboratoire



Poulet entier
Le bon Poulet - Lionor

Pas de résidus
d'hexane détectés dans
la limite de détection
du laboratoire



Hauts de cuisse
de poulet
Le Gaulois

Pas de résidus
d'hexane détectés dans
la limite de détection
du laboratoire



Cuisses de poulet
Monoprix

Résidus allant jusqu'à
0,04 mg/kg
de n-hexane

L'ensemble des beurres testés dans le cadre du rapport de Greenpeace France :



Tests sur les oeufs :

Greenpeace France a également réalisé des tests sur dix boîtes d'œufs de quatre marques différentes. Ceux-ci n'ont pas permis de détecter des résidus d'hexane, selon les limites de détection et de quantification du laboratoire.

→ Le lait de vache et le lait infantile

Greenpeace a testé des laits de quatre marques différentes, dont deux de laits infantiles. Le lait, bien que moins contaminé que le beurre et les huiles, contient également de l'hexane dans la majorité des échantillons testés. Comme vu précédemment, il est fort probable que l'hexane détecté dans le lait soit issu des tourteaux avec lesquels sont nourries les vaches laitières. Tout comme les produits animaux évoqués jusqu'ici, ceux-ci ne sont pas couverts par la réglementation actuellement en vigueur : **ils ne devraient pas contenir de résidus d'hexane.**

L'ensemble des laits testés dans le cadre du rapport de Greenpeace France :



La situation est d'autant plus préoccupante dans le cas des **laits infantiles : les effets d'une exposition chronique à l'hexane chez les nourrissons n'ont jamais été étudiés**. Pour cette catégorie de produits, il existe plusieurs voies de contamination plausibles : elle pourrait provenir à la fois des tourteaux utilisés dans l'alimentation des vaches laitières ou des huiles végétales (colza et tournesol) présentes dans la composition même de certains laits infantiles.

L'ensemble des laits infantiles testés dans le cadre du rapport de Greenpeace France :



→ les tourteaux

Greenpeace a testé des tourteaux de colza (produits par Saipol) et de soja : dans les deux cas, des résidus d'hexane ont été détectés (autour de 20 mg/kg pour le tourteau de colza et entre 65 et 82 mg/kg pour celui de soja). Bien que les concentrations d'hexane dans les produits animaux finis soient évidemment bien inférieures à celles mesurées dans les tourteaux, le fait de nourrir quotidiennement des animaux destinés à la consommation humaine avec des matières premières contaminées ne peut être considéré comme anodin, d'autant plus que **l'innocuité de ces résidus d'hexane n'a pas été démontrée**.

Pour aller plus loin : voir les résultats détaillés des produits testés, annexe 2 du rapport, pages 107 et 108.

4. Avril, symbole de la responsabilité de l'agro-industrie

Un mastodonte de l'agro-industrie

Au cœur de l'utilisation massive de l'hexane se trouve un géant de l'agro-industrie française : le groupe **Avril, cinquième acteur agroalimentaire français, propriétaire notamment des marques Lesieur et Sanders** (leader français de l'alimentation animale). Le groupe a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 7,7 milliards d'euros, il est présent dans 18 pays dans le monde. La puissance économique du groupe repose sur l'utilisation de l'hexane : Avril est le premier utilisateur agro-industriel d'hexane en France.

Le groupe est présent à toutes les étapes de la chaîne de transformation industrielle des oléoprotéagineux via ses différentes directions. Ainsi, **Avril contrôle notamment Saipol, qui transforme les graines en huiles et tourteaux et Sanders qui commercialise de l'alimentation animale, ainsi que des marques de grande consommation, telles que Lesieur ou Puget**. En outre, avec Sofiprotéol, une de ses filiales, Avril investit directement dans la structuration des filières agricoles et agroalimentaires.

Avril favorise l'immobilisme autour de l'hexane

Avril, qui a fondé son outil industriel sur l'hexane, domine la filière française des oléoprotéagineux : **il transforme plus de la moitié des graines oléo-protéagineuses triturées en France et 93 % des graines transformées par Avril le sont dans des usines utilisant de l'hexane**. L'intérêt majeur de ce solvant repose sur sa rentabilité puisqu'il permet d'extraire environ 97 % de l'huile de la graine.

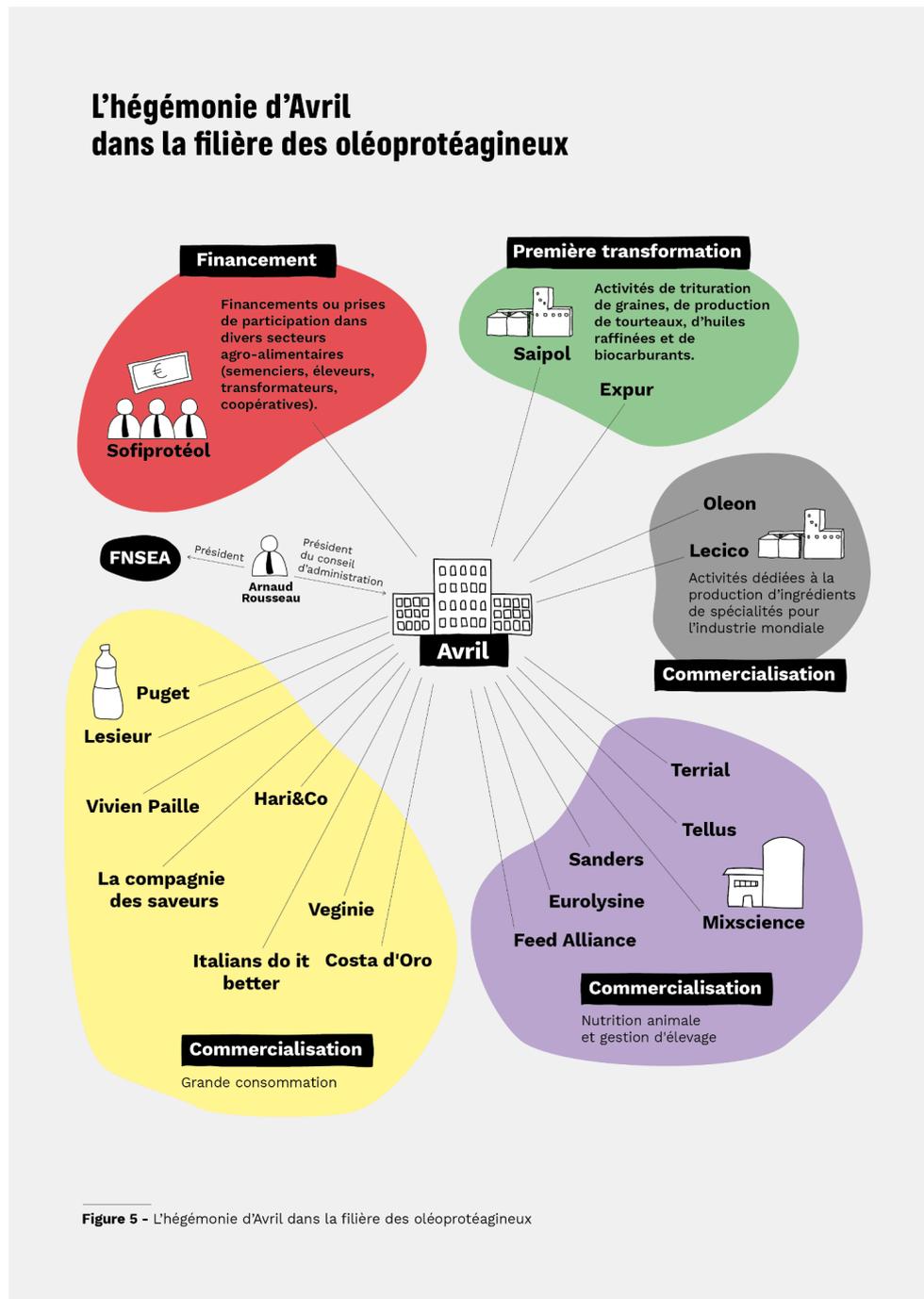
Pour Avril, **la logique productiviste prédomine donc sur les considérations sanitaires et le principe de précaution**. Par ailleurs, comme le groupe jouit d'une position économique dominante sur le marché des graines oléagineuses en France, il détient aussi un pouvoir économique lui permettant d'influencer les prix du marché et ainsi de rendre plus difficiles les pratiques alternatives. Pourtant, celles-ci existent et sont viables : $\frac{2}{3}$ des usines françaises n'utilisent pas d'hexane, l'extraction par pression mécanique est le procédé utilisé.

Par ailleurs, le groupe Avril diffuse **un discours valorisant son image durable et passant complètement sous silence l'usage de l'hexane** : dans ses communications, aucun détail sur les méthodes d'extraction n'est mentionné. Alors qu'Avril se présente comme un acteur fortement engagé dans le développement durable, le solvant essentiel à ses activités de trituration est issu du raffinage du pétrole : le groupe lui-même est donc dépendant des énergies fossiles. Le groupe se présente également comme engagé pour une alimentation saine, ce qui semble problématique étant donné que des résidus potentiellement toxiques sont retrouvés dans ses aliments.

L'hégémonie d'Avril au sein de la filière

Le pouvoir économique d'Avril lui permet d'être présent dans les instances professionnelles de la filière, de peser sur les orientations stratégiques de la filière et d'avoir une certaine proximité avec les sphères politiques. **Le président du conseil d'administration d'Avril,**

Arnaud Rousseau, est en effet également à la tête de la FNSEA, syndicat agricole majoritaire.



La position centrale du groupe Avril dans l'industrie française de la trituration n'est pas sans conséquences pour les agricultrices et agriculteurs. Ceux-ci doivent en effet subir les prix imposés par les semenciers, souvent en situation de monopole sur certaines variétés, tout en alignant le prix de vente de leurs récoltes sur celui des marchés financiers — alors même qu'Avril, comme d'autres industriels, cherche à acheter les matières premières au plus bas, réduisant encore davantage leurs marges.

Avril a tout intérêt à maintenir un système fondé sur l'hexane et, par extension, sur l'industrialisation de l'élevage. Via sa filiale Sanders, les élevages industriels lui offrent en effet un débouché très rentable pour écouler massivement ses tourteaux, le tout sans que les consommatrices et consommateurs n'aient connaissance des effets sanitaires liés à l'utilisation de ce solvant.

Situé au cœur de l'immobilisme agro-industriel autour de l'hexane, le groupe Avril est donc en partie responsable du scandale sanitaire de l'hexane.

Des alternatives à l'hexane existent et sont viables

Les industriels de la trituration disposent de technologies pour produire l'huile et les tourteaux sans hexane. **Le cahier des charges de l'agriculture biologique proscrit d'ailleurs le recours à ce solvant.**

Ces dernières années, de nombreuses usines de trituration, qui fonctionnent sans hexane, ont été construites en France : ainsi, **2/3 des usines françaises n'en utilisent pas.** Pourtant, **près de 90% des graines oléo-protéagineuses sont transformées dans des usines ayant recours à de l'hexane** : ce sont les usines d'industriels tels que Saipol, Cargill ou encore Bunge.

Parmi les solutions déjà disponibles, on peut citer l'extraction par pression "à froid", qui est un procédé ancien, et l'extraction mécanique avec pressage à chaud, plus adaptée à des volumes industriels.

À noter que le groupe Avril détient également des usines de trituration purement mécaniques, ce qui lui permet d'afficher ses projets vertueux comme le montre la communication sur leur site web qui fait l'impasse sur l'usage de l'hexane dans le processus d'extraction, bien que ce procédé d'extraction sans solvant soit minoritaire dans les activités du groupe.

5. Les demandes de Greenpeace France

Le rapport de Greenpeace montre que l'usage de l'hexane est indissociable de l'industrialisation de l'élevage du fait de son rôle central dans la production de tourteaux à grande échelle pour nourrir les animaux. Ainsi, **ce scandale sanitaire est aussi la conséquence de choix industriels et politiques pour maintenir un modèle productiviste, notamment soutenu par la FNSEA**, au détriment d'exploitations plus durables, de la santé publique et de l'environnement.

En raison des dangers que représente l'hexane pour la santé publique et en vertu du principe de précaution, Greenpeace France demande aux pouvoirs publics et en particulier au ministère de la Santé :

- **d'interdire l'utilisation de l'hexane comme solvant d'extraction dans tous les produits alimentaires français**, qu'ils soient à destination des êtres humains ou des animaux d'élevage ;
- **d'interdire l'importation et la vente de produits alimentaires contenant des résidus d'hexane** ;
- de rendre **obligatoire l'étiquetage des "auxiliaires technologiques"** (dont l'hexane) sur tous les produits ;
- **de relancer la recherche sur la toxicité chronique de l'hexane** et de développer des méthodes d'extraction sans solvant toxique, via le soutien des pouvoirs publics.

Greenpeace France invite aussi les citoyens et citoyennes à se mobiliser contre l'hexane, en signant **la pétition en ligne pour demander l'interdiction immédiate de l'hexane dans tous les processus de transformation à destination alimentaire.**

<https://www.greenpeace.fr/petition-hexane>